



### Chères Huttenheimois, Chers Huttenheimois,

En ce début d'année, notre pays traverse des temps difficiles par ces sinistres attentats intolérables et inadmissibles perpétrés par des groupes terroristes.

Ces événements ne doivent surtout pas nous décourager mais au contraire renforcer notre solidarité.

Cette nouvelle année s'annonce déjà compliquée dans un contexte de crise qui n'en finit pas, à cela se rajoutent les baisses des dotations mais aussi la redistribution de nouvelles charges vers les collectivités.

Ne sombrons pas dans le pessimisme, faisons preuve de détermination et comme je vous l'ai annoncé aux vœux, nous mettrons en œuvre nos projets pour que Huttenheim reste un village accueillant et calme.

Avec tous les membres du Conseil Municipal, je serai à votre écoute.

**Votre Maire.**

**Jean-Jacques BREITEL**

### Vie au quotidien

#### Accessibilité, Bon sens et Civisme... le retour, avec quelques précisions

Dans le Hettner Blattel n°2, nous avons sollicité votre Bon sens et rappelé quelques règles de Civisme. Nous vous remercions tous pour votre implication à améliorer le cadre de vie et le "vivre ensemble". Néanmoins, il reste des efforts à faire, notamment en termes de stationnement et de propreté des trottoirs et places publiques.

A propos du stationnement : nous sommes nous déjà demandés, quand nous garons notre voiture :

- si, un peu plus loin, il n'y a pas une place libre (dans le cas des rues où des cases sont marquées) ?
- si nous n'avons pas la possibilité de garer notre véhicule sur notre propriété ?
- si une maman avec une poussette peut encore passer sur le trottoir ?

Bien souvent, en soirée et le week-end, les trottoirs de la rue du Général de Gaulle sont très encombrés et le parking de la place Zimmer rempli de véhicules, alors que des places sont disponibles sur le parking de la Mairie (ces 2 places sont distantes de 500 m). Il en est de même les mercredis et pendant les vacances scolaires.



*Nous vous rappelons, que le trottoir*

*est réservé aux piétons et que le stationnement sur trottoir est considéré comme gênant dans l'article R417-10 du code de la Route et passible d'une contravention de 2ème classe.*

#### La propreté également, c'est l'affaire de tous !

*Quelques précisions en préambule : Nous avons tenté un balayage mécanique des caniveaux avec un camion balai-aspirateur, au printemps dernier. L'essai n'était pas concluant, puisque l'engin est inefficace lorsque la saleté est tassée dans le caniveau par les effets du temps et de la météo. Aussi, nous n'avons pas renouvelé cette action, dont le coût est d'environ 950€ la journée.*

*Afin que le résultat soit satisfaisant, le balayage devrait être étendu aux trottoirs et réalisé 3 à 4 fois par an. Préalablement au passage du camion, les endroits particulièrement encombrés devraient être prétraités manuellement. Le balayage représenterait alors un budget annuel de près de 5 000€. A l'heure où les aides financières diverses sont en baisse, nous souhaitons privilégier la réalisation de projets. Pourrions-nous imaginer que chacun participe un peu à entretenir devant chez lui ?*

*Un point particulier : Si vous êtes propriétaire d'un chien, que vous l'emmenez en promenade, ramassez-vous ses excréments ? Non ? Avez-vous alors déjà imaginé votre réaction si vous marchiez dans ... une crotte ?*

### Travaux réalisés

• La **salle bibliothèque** de la salle polyvalente présentait des signes d'usure importante. Un revêtement PVC a été posé l'été dernier et les peintures murales ont été rafraîchies durant l'hiver. L'entreprise Peinture RUPPEL a exécuté ces travaux.



• L'**espace scénique** a également été aménagé pour lui rendre un aspect plus avenant. Ces travaux ont été réalisés avec le concours de l'équipe technique de la municipalité et de certains élus.

### Les chantiers de l'été

• Dans la **rue de la mairie et la cité ouvrière**, le réseau d'eau potable sera reposé à neuf, dès la mi-mars, suivi de la réfection de la voirie.

• La **2ème tranche de travaux des rues du Général de Gaulle et de Benfeld** débutera au mois de mai. Durant les travaux, la circulation automobile sera considérablement restreinte, ainsi que le stationnement. Une déviation sera mise en place pour faciliter la circulation vers Benfeld via la route départementale 1083.

### Dates à retenir

**Bourse petite enfance** - [www.cscs-huttenheim.com/boursepetiteenfance/](http://www.cscs-huttenheim.com/boursepetiteenfance/)

➤ **Samedi 21 mars de 13h30 à 17h.** Salle polyvalente. Rens. & inscriptions 06 84 39 18 84

**Rencontres musicales du Grasweg : Chapelle Notre Dame du Grasweg – Entrée libre - Plateau**

➤ **Vendredi 27 mars à 20h30** : Olivia GAY, violoncelle et Thierry WALTER, piano.

*Programme : Sammartini, Schumann, Beethoven & Rachmaninov.*

➤ **Samedi 28 mars à 20h30** : Rachel Martin, flûte et Vincent DE MURCIA, piano. *Programme : Mozart, Fauré, Ravel & Chopin.*

➤ **Dimanche 29 mars à 17h** : Trio Chagall accompagné par la soprano Marie Bochelen. *Programme : Fauré & Berlioz.*

**Oschterputz - nettoyage de printemps**

➤ **Samedi 11 avril à 8h30.** Rendez-vous à la salle polyvalente

**Marche gourmande du Riedwald, 10<sup>e</sup> édition** - [www.marche-riedwald.com](http://www.marche-riedwald.com)

➤ **Dimanche 14 juin.** Renseignements & inscriptions auprès d'Odile Bappert 03 88 74 54 97

**Fête de la musique**

➤ **Dimanche 21 juin** (horaires à définir) : ▶ concert orgue et trompette à l'église Saint Adelphe

▶ bal musette organisé par les sapeurs-pompiers dans la cour de l'école.



## Résidence intergénérationnelle : une enquête à venir

Le projet de résidence intergénérationnelle, tel qu'il a été présenté dans le bulletin de fin d'année, a été pré-labélisé par le Conseil Général début janvier. Il s'agit maintenant d'affiner les études, et ce pour la fin de l'année.

Pour mieux identifier les besoins de la population du territoire, **la Commune a sollicité l'association APIS Alsace**, membre du Groupe MSA d'Alsace, **pour la réalisation d'une étude de besoins sur les communes de son bassin de vie** : Benfeld, Herbsheim, Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Matzenheim, Rossfeld, Sand, Sermersheim, Westhouse, Witternheim, ces communes faisant partie de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

L'étude comportera trois volets : analyse du territoire, enquête auprès des seniors âgés de 65 à 85 ans et enquête auprès des familles de jeunes actifs âgés de 25 à 40 ans.

Une réunion publique pour informer la population sera réalisée en mars 2015, la date restant à définir.

1. L'analyse du territoire sera établie à partir des statistiques de l'INSEE et d'un recensement des équipements existants.
2. L'enquête auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 65 à 85 ans habitant dans les communes visées par l'étude se déroulera pendant 4-5 semaines en avril et mai 2015. Les enquêtes seront réalisées au domicile des seniors, après prise de rendez-vous téléphonique. Chaque personne susceptible d'être enquêtée sera prévenue par un courrier d'information signé par le Maire de sa commune de résidence et envoyé par l'association APIS Alsace.
3. L'enquête auprès des personnes âgées de 25 à 40 ans se déroulera en même temps que l'enquête auprès des seniors. Le questionnaire sera à remplir en ligne, à partir des liens sur les sites Internet des communes et de la Communauté de Communes. Afin d'informer et inciter les jeunes à remplir le questionnaire, une lettre d'information signée par le Maire de chaque commune sera envoyée par les communes à l'ensemble de leurs administrés âgés de 25 à 40 ans.

## Les écoles du village

### NAPE : Les Nouvelles Activités Péri-Educatives

D'après le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, « *La réforme des rythmes éducatifs est une occasion majeure de réduire les inégalités d'accès des enfants à des activités périscolaires de qualité. Les professionnels de la jeunesse et des sports contribuent à concrétiser l'ambition éducative attachée à cette réforme. Dans la droite ligne de l'aménagement des rythmes initié dès 1984, cette politique donne toute sa place au développement d'une véritable éducation populaire dès le plus jeune âge en complément des apprentissages fondamentaux délivrés par l'école.*

*En modifiant l'articulation entre les différents temps de l'enfant, la mise en place de la nouvelle organisation des temps scolaires transforme l'offre d'activités collectives de loisirs sur les temps périscolaire et extrascolaire. Une nouvelle organisation temporelle et territoriale doit être trouvée par les différents acteurs éducatifs pour répondre aux besoins des enfants et aux attentes des parents. »*



La circulaire n° DJEPVA/DJEPVA A3/2014/295 du 5 novembre 2014 relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs rappelle les principes qui sont à l'origine de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Il a fallu attendre cette circulaire qui a été prise bien après la rentrée pour savoir ce qu'il en retournait pour les communes...

Aussi, si à ce jour, certains parents regrettent de ne pas saisir tout ce qui a trait au NAPE, au périscolaire ou non, **nous vous proposons de découvrir les grandes lignes de cette réforme scolaires et surtout ce que la commune de Huttenheim peut proposer à vos enfants.**

Il est de notre devoir de par notre statut d'élu de veiller à la sécurité de vos enfants, de leur apporter des activités de qualité.

Aussi, voici les premières pistes évoquées dans notre commune

A compter de mars et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire, des cours d'alsacien vont être proposés dans le cadre des NAPE. Une vingtaine d'enfants sont partants pour cette aventure linguistique. De plus, soutenu par la Région Alsace, via l'OLCA, qui promeut la défense de la langue régionale, nous pouvons assurer une activité de qualité pour vos enfants.

Des discussions sont en cours pour proposer d'autres activités à la prochaine rentrée scolaire, activités qui devront s'inscrire dans le projet éducatif territorial, dit PEDT, projet qui doit être porté par la commune. Il va de soi, que nous ne pourrions pas œuvrer pour un projet cohérent sans l'aide de nos partenaires privilégiés que sont les parents, le personnel du périscolaire, les bénévoles des associations, voire même éventuellement les équipes pédagogiques en place, et ce malgré le fait que ce temps d'activité se fasse en dehors des heures de classe.

N'hésitez pas à contacter directement l'Adjointe Mireille HURST.

## Fleurissement du village

Voilà à nouveau le printemps à notre porte et avec les beaux jours, nos instincts horticoles se réveillent pour enrichir la palette des couleurs de notre village. La municipalité tient à remercier toutes les personnes de bonne volonté qui, par la décoration florale de leur maison, l'entretien et l'arrosage des bacs massifs ornant la commune ainsi que le fleurissement des calvaires contribuent à donner un cachet plus accueillant à notre localité.

La municipalité vous encourage et vous invite à persévérer dans vos efforts d'embellissement afin de rendre notre cité encore plus attrayante.



## Carte Nationale d'Identité (CNI)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

A compter du 1er janvier 2014, la **durée de validité** de la carte nationale d'identité **passse de 10 à 15 ans** pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- ▶ les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- ▶ les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

**ATTENTION :** cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie ou votre consulat.

**Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.** Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

**Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :**

Bulgarie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Martin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme), Turquie.

**Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position** quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

Pays de l'Union européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède.

de l'Espace Schengen : Islande, Liechtenstein, Norvège, Andorre, Vatican, Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme).

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, **il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée**, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Vous pouvez télécharger les fiches d'informations sur l'allongement de la durée de validité de la CNI traduites pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage sur [le site du ministère de l'Intérieur](http://le site du ministère de l'Intérieur).

Rappel sur les documents d'identité et visas :

- **Vérifiez les documents de voyage requis (carte nationale d'identité, passeport, visa) pour l'entrée et le séjour dans votre pays de destination** auprès de [l'ambassade et du consulat de ce pays en France](#). S'agissant du passeport, certains pays exigent une validité minimum.
- Au sein de l'Union européenne (UE), la carte nationale d'identité en cours de validité est suffisante pour voyager. Hors UE, la plupart des Etats exigent un passeport valide plusieurs mois après la date prévue de retour en France. Adressez-vous en temps utile à votre préfecture pour son renouvellement éventuel.
- **Pensez à conserver, à votre domicile, la photocopie des documents que vous emportez** (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et à vous munir d'au moins 2 photos d'identité.
- Pour plus de sécurité, **le ministère des Affaires étrangères vous recommande de stocker ces documents sur le site [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)** Ce portail permet de créer en quelques clics un espace de stockage personnel, gratuit et confidentiel, accessible sur internet 24h/24. En cas de vol ou de perte de vos papiers d'identité, vous pourrez télécharger ces pièces et faciliter la preuve de votre identité.
- En cas de perte ou vol du passeport ou de la carte nationale d'identité lors d'un séjour à l'étranger, vous devez, en tout premier lieu, en faire la déclaration aux autorités locales de police. A partir de cette déclaration, l'ambassade ou le consulat de France pourra établir, selon les cas, un laissez-passer ou un passeport d'urgence. Attention cette formalité est payante et nécessite un délai.

## AUJOURD'HUI OU DEMAIN, L'ABRAPA VOUS APPORTE LES RÉPONSES QUE VOUS ATTENDEZ.

Depuis près de 50 ans, l'**ABRAPA** est la plus ancienne et la plus importante Association à but non lucratif d'Aide et Services à la Personne du Bas-Rhin.

Parce qu'il est important de prendre plus de temps pour soi, pour profiter des siens ou encore pour vivre plus longtemps à domicile, l'**ABRAPA** vous propose une gamme complète de services pour VOUS ET VOS PROCHES, VOTRE MAISON et VOTRE SOLUTION HÉBERGEMENT.

Du simple ménage à l'aide aux actes essentiels, des activités de loisirs à l'hébergement en maison de retraite médicalisée, chacun trouvera au sein de l'**ABRAPA** un accueil chaleureux et une réponse professionnelle.

Parce que le respect de vos choix et la compréhension de votre situation sont notre première préoccupation, nous nous engageons à vous offrir une solution personnalisée.

**Alors n'hésitez plus, contactez-nous au 03 88 21 30 21**

**ASSOCIATION D'AIDE ET SERVICES À LA PERSONNE**

[www.abrapa.asso.fr](http://www.abrapa.asso.fr)

1 rue Jean Monnet (Eckbolsheim) - BP70091 - 67038Strasbourg Cedex

Fax 03 88 75 65 16 - [contact@abrapa.asso.fr](mailto:contact@abrapa.asso.fr)





### Pourquoi trier ?

**Recycler** c'est avant tout préserver des ressources naturelles non renouvelables et parfois produites et acheminées depuis l'autre bout du monde.

**Recycler** c'est aussi économiser de l'énergie

**Recycler** c'est limiter également les émissions de gaz à effet de serre, donc le réchauffement climatique

### Le guide des éco-gestes

#### Que deviennent nos déchets lorsqu'ils sont recyclés ?

En 2010, le SMICTOM a collecté 590kg de déchets ménagers par habitant, dont 39% ont pu être recyclés. Le tri permet de séparer les différentes catégories de matériaux en vue de leur recyclage. Concernant les emballages ménagers recyclables, une fois séparés dans un centre de tri, les déchets sont dirigés dans des usines de recyclage où ils seront transformés et redeviendront une matière première secondaire. Ainsi du minerai de fer devenu une boîte de conserve redeviendra par le recyclage une boîte de conserve sans prélever à nouveau du minerai de fer.

Environ 40% de nos déchets ménagers sont recyclables.

Mais nous pouvons aussi aller plus loin en produisant moins de déchets.

Pour en savoir plus... [www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)

### Chasse : elle ne fait plus recette

En Alsace-Moselle, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans ; le 1er février 2015 ils ont été renouvelés.

Les lots existants sur la période 2006-2015 ont été maintenus et reloués aux deux mêmes locataires suite à une négociation de gré à gré, comme le prévoit la procédure.

Le produit annuel global se montera finalement à 14101€ pour l'ensemble des lots soit une baisse de 40 % par rapport au loyer précédent.

Les propriétaires fonciers ont, par consultation écrite, décidé de reverser le produit de la chasse à la commune. Cette somme sera affectée au paiement des cotisations d'Assurance Accidents Agricoles. Pour la première fois, elle ne couvrira pas l'intégralité de ces cotisations.

Il est par ailleurs ressorti des discussions avec les locataires, que les chasses n'ont plus l'attrait qu'elles ont connu. Les cultures monolithiques, comme le maïs, sont peu favorables au petit gibier. Par ailleurs, les promeneurs, la circulation de véhicules bruyants comme les quad ou motos, l'occupation des prés par les campements des gens du voyage, sont autant de facteurs de nuisances pour le gibier. La réalisation d'aménagements forestiers devrait apporter des améliorations.



### Activité sportive :

#### TENNIS CLUB DE HUTTENHEIM

Né dans les années 1980, le Tennis Club de Huttenheim existe toujours. Uniquement dédié au tennis loisirs, le club n'est plus affilié à la FFT depuis quelques années maintenant. Fort de ses 130 membres dans les premières années d'existence, le nombre de

joueurs n'a cessé de diminuer d'année en année pour finalement atteindre une dizaine de membres en 2014.

Si nous comptons les licenciés en France (plus d'un million) avec autant de pratiquants non affiliés, le tennis est le 2ème sport préféré des Français, juste derrière le football.

**Le tennis, un sport complet :** jouer au **tennis**, ça n'est pas seulement **courir** après une balle ! Il s'agit d'une discipline codifiée, qui associe les dimensions :

- **Physique** : la balle n'ayant droit de rebondir qu'une fois, le joueur doit se déplacer très vite et couvrir toute la surface de jeu.
- **Technique** : au tennis, il faut savoir se servir d'une raquette, donc maîtriser différents coups (coup droit, revers, volée, smash, service...), et taper dans une balle en lui donnant un effet (lifté, coupé, slicé...). Il faut enfin composer avec la trajectoire de la balle, l'anticiper et se placer.
- **Tactique** : le tennis est un jeu avec un adversaire à vaincre. Il s'agit donc de marquer des points en plaçant sa balle (passing, lobe...), en dosant son effort, en jouant sur les faiblesses de l'autre... C'est un combat physique et mental.

#### Mais le tennis fait aussi tellement de bien...

- **Il entraîne une importante dépense énergétique.** Parce qu'il exige à la fois de la force (frappes), de la rapidité (sprints) et endurance (un match dure au moins 1h).
- **Il muscle tout le corps.** Des jambes aux bras et au tronc (poitrine, abdos...), il développe la masse musculaire en puissance.
- **Il développe la coordination.** Au tennis, on apprend à synchroniser les déplacements (avant, arrière, latéraux, sauts...) avec les mouvements de bras.
- **Il favorise la concentration.** D'abord parce qu'il est tactique et exige l'élaboration d'une stratégie. Ensuite parce qu'il nécessite d'être attentif pour anticiper la trajectoire de la balle et se placer correctement.
- **Il apprend la maîtrise de soi.** En dehors des lignes blanches, c'est la faute : pas question de frapper la balle n'importe comment. Il faut être précis et doser la frappe.
- **Il vide la tête.** Ludique, le tennis est un jeu qui défoule physiquement et mentalement. Concentré sur le jeu, on oublie tout le reste !

A Huttenheim, la saison tennistique débutant en avril-mai, la carte annuelle est valable d'avril à mars de l'année suivante pour un coût de 55€ par personne ou 130€ pour une famille de 4 personnes dont 2 enfants de moins de 15 ans.

Si vous êtes intéressés par la pratique de ce sport en famille ou entre amis, n'hésitez pas à nous contacter.

Voici les coordonnées des membres du comité :

- **Président : ORTIZ Félix**  
7 rue du Bouvreuil – HUTTENHEIM  
Tel. 03 88 74 55 33
- **Trésorier : HERTZOG Guy**  
Rue des Alouettes – HUTTENHEIM
- **Secrétaire : PEVILLIER Patrice**  
Rue des Alouettes – HUTTENHEIM

